

CHARTE D'ANIMATION DES ATELIERS DE 100 % DATA SCIENCE MARDI 8 NOVEMBRE 2016

La présente charte a pour objet de définir les engagements réciproques des animateurs d'un atelier lors de 100 % DATA SCIENCE et de la Société des ActuaireS (SdA), société organisatrice de la manifestation pour le compte de l'Institut des actuaireS.

1- Candidatures.

Lors de la manifestation 100 % DATA SCIENCE du 8 novembre 2016 se tiendront des ateliers destinés aux participants.

1-a Coordination entre les animateurs de l'atelier et la SdA.

Pour chaque atelier, il sera désigné un référent unique en charge de la présentation du dossier et qui sera le garant du respect de la présente charte. Le référent doit être l'animateur ou l'un des co-animateurs de l'atelier.

Les candidatures à l'animation d'un atelier devront parvenir à l'Institut des actuaireS, par l'intermédiaire du référent, au plus tard le 17 juin 2016. Elles sont à adresser à l'adresse suivante : centpourcentactuaireS@institutdesactuaireS.com

1-b Informations à communiquer lors de la présentation de la candidature.

Les propositions seront examinées par le Comité d'organisation.

Nous vous précisons que les informations suivantes devront être communiquées impérativement :

- Le nom du ou des animateurs ainsi que ceux des entreprises au sein desquelles ils exercent leur activité professionnelle;
- Le nom du référent qui sera l'interlocuteur unique du Comité d'organisation;
- La thématique et le plan de l'atelier ;
- Les bios des intervenants et leur photo (au format jpeg minimum 300ko) ;
- Un résumé de la présentation d'une taille comprise entre 1000 et 1500 caractères espaces compris.

Le Comité d'organisation n'examinera que les dossiers complets reçus au plus tard le jour de la date limite de dépôt des dossiers.

2- Tenue des ateliers.

Dans le cadre de la journée 100 % DATA SCIENCE, la SdA met à disposition du ou des animateurs d'un atelier une salle pendant une durée d'une heure environ. Les créneaux horaires des ateliers seront communiqués au cours du mois d'octobre 2016.

Dans la salle d'atelier, le matériel suivant est mis à disposition :

- un paperboard et des feutres
- un rétroprojecteur et un écran.

Il appartient à l'animateur ou aux animateurs de l'atelier de venir avec leur matériel informatique (PC, clé USB et tout autre équipement dont il pourrait ou ils pourraient avoir besoin).

Le référent de l'atelier fera parvenir au Comité d'organisation le diaporama de présentation au plus tard une semaine avant la journée 100 % DATA SCIENCE. Le diaporama devra respecter le cas échéant la charte graphique préconisée.

3. Inscription des animateurs à la Journée 100 % DATA SCIENCE.

Chaque animateur devra impérativement s'inscrire à la Journée 100 % DATA SCIENCE en se connectant au site internet de l'Institut des actuaires et s'acquitter du droit d'inscription dès lors qu'il souhaite participer à l'ensemble du programme de la journée ainsi qu'au déjeuner.

L'animation d'un atelier ne peut faire en aucun cas l'objet d'une rémunération ou d'un remboursement de frais.

4- Communication sur les ateliers.

La SdA mentionnera les ateliers sélectionnés dans :

- le programme mis en ligne sur le site de l'événement ;
- le programme remis aux participants le jour du Congrès ;

Par ailleurs, chaque atelier fera l'objet d'une présentation personnalisée par l'intermédiaire d'un Actu (envoi à tous les membres de l'Institut, reprise sur Twitter)

5- Divers.

Dès lors que les candidatures auront été validées par le Comité d'organisation, ce dernier désignera un interlocuteur qui, en son sein, sera en charge du suivi des ateliers. Le membre du Comité d'organisation ainsi désigné sera alors l'interlocuteur privilégié des référents des ateliers pour les questions touchant à l'organisation et à l'animation des ateliers.